



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
6 mai 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2015

30 juin-2 juillet 2015

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Plan stratégique

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en ce qui concerne les activités opérationnelles menées en 2014

Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive

Résumé

Le rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'Entité pour 2014-2017 est présenté au Conseil d'administration, en application du paragraphe 6 de sa décision 2013/5, et inclut un rapport sur les activités opérationnelles menées en 2014, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2014/1.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être examiner le rapport et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la communication des résultats, souligner l'urgence en matière d'augmentation du financement d'ONU-Femmes pour que l'Entité soit en mesure de mettre en œuvre pleinement et efficacement le plan stratégique 2014-2017, et décider de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

* UNW/2015/L.3.



I. Introduction

1. Le présent rapport est le premier rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il décrit l'application par l'Entité de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale portant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Dans cette résolution, l'Assemblée générale réitère le mandat d'ONU-Femmes en ce qui concerne l'orientation des travaux du système des Nations Unies et le renforcement de son potentiel dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle y exprime également son soutien aux efforts menés par ONU-Femmes en vue d'intégrer davantage ses rôles opérationnel, normatif et de coordination.

2. L'égalité des sexes, les droits de la femme et l'autonomisation des femmes sont les priorités de notre époque. Quinze années se sont écoulées depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et cela fait déjà 20 ans que s'est tenue, à Beijing, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, mais la lenteur des progrès est inacceptable et aucun pays n'est parvenu à l'égalité des sexes. Tel est le contexte dans lequel ONU-Femmes a mené l'effort mondial en vue de l'égalité des sexes en 2014 et préparé les manifestations de 2015, en rassemblant les partenaires et les soutiens et en mobilisant les forces qui restaient à convaincre. En 2014, ONU-Femmes a également pleinement assumé son rôle de responsable du plaidoyer mondial, à l'aide de campagnes qui ont attiré l'attention de la communauté internationale, et continué de stimuler la solidarité mondiale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, afin que l'égalité des sexes règne dans le monde à l'horizon 2030.

3. Les événements de 2014 ont rappelé au monde entier qu'il reste encore beaucoup à faire. Les réalités du terrain n'ont cessé de souligner l'importance et l'urgence du mandat de l'Entité: conflits qui ont menacé tous les droits fondamentaux des femmes et des filles; pays dans lesquels les femmes étaient en première ligne de la lutte contre le virus Ebola et ses conséquences; poursuite de la pandémie mondiale de violence à l'égard des femmes et des filles. Les engagements, politiques et stratégies de lutte contre ces problèmes existent mais leur mise en œuvre manque d'efficacité et d'investissements.

4. En 2014, ONU-Femmes a de nouveau démontré sa capacité croissante à obtenir des résultats et a bénéficié toujours plus de la confiance de ses partenaires en tant qu'utilisatrice judicieuse des ressources et partenaire pragmatique et efficace du changement aux échelons mondial, régional et national. L'année 2014 a été marquée par la réussite de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, qui a contribué à la définition du rôle pivot d'ONU-Femmes en ce qui concerne les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et son adoption d'un objectif spécifique relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles. Autre fait marquant: l'évaluation positive d'ONU-Femmes par le Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales, qui souligne la solidité du mandat de l'Entité, la pertinence de ses programmes au plan local et sa réussite en ce qui concerne son développement.

5. ONU-Femmes a également obtenu des résultats remarquables grâce à sa présence opérationnelle. Elle a en effet dépensé 124,8 millions de dollars au titre des programmes de pays, ce qui représente un taux d'exécution global de 82 %¹ des activités inscrites à son budget. Cela reflète le maintien de ses bons résultats opérationnels, la maturation de ses initiatives depuis le plan stratégique pour 2011-2013 et la confiance croissante de ses partenaires. L'année 2014 fut également l'occasion pour ONU-Femmes d'intégrer davantage, dans la pratique, ses rôles opérationnel, normatif et de coordination. Compte tenu de l'ampleur sans précédent des préparatifs et du soutien aux États Membres en vue de la commémoration, de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de nombreux bureaux locaux ont joué un rôle essentiel en aidant les pays à rédiger des rapports, à participer aux examens régionaux et à évaluer les progrès réalisés. Au plan national, les progrès du cadre normatif servent aussi de base aux bureaux locaux pour l'engagement opérationnel avec les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires, comme le montre l'important travail opérationnel de suivi des conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-septième session.

II. Contexte mondial et normatif

6. L'année 2014 a vu une forte expansion du cadre normatif mondial du système des Nations Unies, notamment grâce à des composantes stratégiques clés telles que l'investissement de compétences d'ONU-Femmes, le renforcement de la base de connaissances et la création de nombreux partenariats et alliances. ONU-Femmes a intégré ses compétences opérationnelles de terrain et ses capacités de coordination à l'échelle du système à sa fonction de soutien normatif, afin d'améliorer ses résultats en faveur des femmes et des filles. L'Entité a également exercé son pouvoir de mobilisation pour travailler avec les pouvoirs publics, notamment les parlements nationaux, les ministères de l'égalité des sexes et autres ministères concernés, ainsi que la société civile, afin de renforcer le consensus sur l'égalité des sexes. Les informations contenues dans cette section tiennent compte des données du domaine d'impact 6 du plan stratégique pour 2014-2017².

7. La Commission de la condition de la femme a réalisé le seul examen intergouvernemental approfondi de la situation des femmes et des filles à l'égard de chacun des objectifs du Millénaire pour le développement et a adopté des conclusions concertées sur les défis et réalisations en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement pour les femmes et les filles (voir E/2014/27-E/CN.6/2014/15, chap. I). ONU-Femmes a joué un rôle essentiel pour veiller à l'obtention d'un accord sur l'évaluation et sur les actions stratégiques à mener pour combler les lacunes.

¹ Une modification est intervenue dans la base de calcul des dépenses pour 2014, d'où une réduction de 7,8 millions de dollars des dépenses globales afférentes aux programmes pour 2014, du fait de la suppression des dépenses d'appui. Ces dernières étaient incluses dans les 133 millions de dollars de dépenses afférentes aux programmes pour l'année financière 2013 (voir UNW/2014/2, par. 4).

² Les indicateurs du domaine d'impact 6 figurent dans le compendium de données qui sera consultable sur la page Web du Conseil d'administration d'ONU-Femmes (www.unwomen.org/en/executive-board).

8. Le soutien normatif d'ONU-Femmes a créé une base solide pour la réussite des délibérations et négociations sur l'égalité des sexes lors de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Le cadre normatif a ainsi pu être renforcé en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, d'élimination des mutilations génitales féminines, et de lutte contre la traite des femmes et des filles (voir les rapports A/69/222, A/69/211 et A/69/224 du Secrétaire général et les résolutions 69/147, 69/148 et 69/149 de l'Assemblée générale). La résolution de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (résolution 69/151) a encouragé les activités d'ONU-Femmes en soutien à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et l'Assemblée a renouvelé le mandat de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* dans sa résolution 69/236.

9. ONU-Femmes a continué de participer activement aux travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et, lors de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, l'Entité a plaidé pour le rapprochement entre l'égalité des sexes et les actions en matière de climat. Dans le préambule de leur projet en vue d'un nouvel accord sur le climat, les coprésidents ont pris en compte la question de l'égalité des sexes et intégré cette problématique aux sections sur l'adaptation, le renforcement des capacités et le financement. ONU-Femmes a soutenu l'adoption du Programme de travail de Lima relatif au genre (voir FCCC/CP/2014/10/Add.3, décision 18/CP.20), qui fixe un programme de travail de deux ans pour le Secrétariat de la Convention-cadre et les parties en ce qui concerne la promotion de la représentation équilibrée des sexes et la définition d'une politique climatique tenant compte de la problématique hommes-femmes. ONU-Femmes a aidé les gouvernements à préparer la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui a souligné les principales mesures à prendre pour soutenir l'égalité des sexes et confirmé le rôle essentiel de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le développement durable des petits États insulaires en développement (voir l'annexe de la résolution 69/15 de l'Assemblée générale).

10. Autre fait marquant: la collaboration avec le Groupe des 77 et la Chine pour l'organisation de sa première rencontre internationale sur les droits des femmes, avant son Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu en juin 2014, qui a donné lieu à une déclaration commémorative à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du Groupe (voir A/68/948, annexe). ONU-Femmes a également participé à la cinquième conférence ministérielle des États membres de l'Organisation de la coopération islamique sur le rôle des femmes dans le développement, qui s'est tenue à Bakou, en octobre 2014, et a donné lieu à une déclaration.

11. ONU-Femmes a veillé à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeurent au cœur du programme de développement pour l'après-2015, en soutenant l'inclusion, dans les objectifs de développement durable, d'un objectif indépendant et de cibles faisant place aux femmes. L'Entité a également travaillé en ce sens en ce qui concerne le processus intergouvernemental préalable à la tenue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. ONU-Femmes a soutenu les États Membres dans leurs délibérations, à l'aide de documents de base et de clarifications techniques sur des questions et concepts clés.

12. L'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la célébration du vingtième anniversaire de leur adoption ont été des priorités en 2014 et au début de 2015. Au moyen d'un vaste programme d'activités, ONU-Femmes a œuvré au maintien de l'impulsion politique sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, au renforcement du plaidoyer et de la base factuelle, à l'accroissement de la mobilisation sociale et de la mobilisation des ressources, au renforcement des mouvements sociaux et politiques, et à la revitalisation de l'engagement public. 167 États Membres ont soumis des rapports nationaux sur les progrès réalisés à cet égard. Lors de sa cinquante-neuvième session, en 2015, la Commission de la condition de la femme a adopté une déclaration politique dans laquelle elle s'engage à renforcer les actions concrètes en vue de l'application intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (voir E/2015/27-E/CN.6/2015/10, résolution 59/1). ONU-Femmes a également coorganisé plus de 40 manifestations thématiques sur les domaines critiques recensés dans le Programme d'action, en collaboration avec des partenaires clés tels que des États Membres, le système des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile.

13. ONU-Femmes a soutenu la mise en œuvre par les États de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment en appuyant le renforcement des capacités des représentants gouvernementaux, des défenseurs des femmes et des autres parties prenantes en ce qui concerne la Convention et les droits des femmes. Elle a également aidé certains États parties à établir leur rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à préparer le terrain en vue d'un dialogue avec le Comité et à donner suite aux observations finales du Comité. En outre, elle a prêté son assistance à l'élaboration de rapports parallèles de la société civile et à l'établissement des rapports des équipes de pays des Nations Unies présentés au Comité. Elle a aussi apporté une assistance aux travaux du Comité concernant la mise au point de recommandations générales.

14. ONU-Femmes a apporté son soutien à l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, notamment en aidant les États Membres à rédiger leurs rapports, en contribuant à la rédaction des rapports des équipes de pays et en soutenant la mise en œuvre des recommandations. L'Entité a collaboré avec d'autres mécanismes du Conseil des droits de l'homme, notamment: le Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique; le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones; le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences; et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967. ONU-Femmes a continué de veiller à ce que toutes les commissions d'enquête des Nations Unies disposent des connaissances spécialisées requises dans le domaine de l'égalité des sexes pour remplir leurs fonctions. En 2014, l'Entité a ainsi envoyé des experts auprès des commissions d'enquête mandatées par le Conseil des droits de l'homme sur la Syrie (voir la résolution S-17/11 du Conseil des droits de l'homme), la République populaire démocratique de Corée (voir résolution 22/13), l'Érythrée (voir résolution 26/24) et le conflit de Gaza (voir résolution S-21/1), ainsi qu'auprès de la commission d'enquête sur la République centrafricaine (mandatée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2127 (2013)) et d'une mission d'établissement des faits en Iraq.

III. Résultats des programmes d'ONU-Femmes

A. Bilan normes

15. Les activités relatives aux programmes d'ONU-Femmes visent à faire en sorte que les progrès du cadre normatif mondial se traduisent par des résultats ayant un impact positif sur la vie des femmes et des filles. Pour ce faire, ONU-Femmes a assuré en 2014 un appui programmatique dans 86 pays. Ses programmes de pays comportaient au total 513 résultats, reposant sur 1 072 réalisations escomptées et 3 596 activités³.

16. L'année 2014 était la première année de mise en œuvre du plan stratégique et tous les bureaux ont élaboré de nouveaux programmes, à partir de 2014, pour le rendre opérationnel. Sur la base des informations provenant des pays, ONU-Femmes a constaté des progrès pour pratiquement tous les indicateurs de résultats du plan stratégique⁴. Parfois, les données disponibles indiquent une progression supérieure aux indicateurs de résultats: les objectifs de ces indicateurs seront revus dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

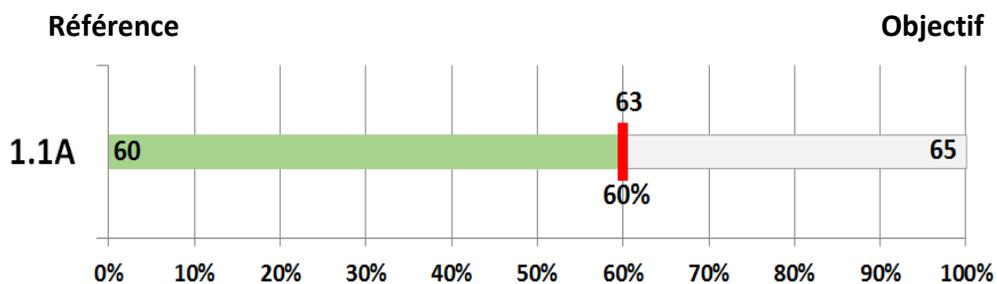
B. Leadership et participation des femmes

17. Les hommes demeurent majoritaires au sein des organes de décision des gouvernements, des parlements et des conseils locaux. À l'échelle du monde, les femmes représentent 1 parlementaire national sur 5 et seuls 19 pays ont une femme comme chef d'État ou de gouvernement. Dans le monde entier, la législation et les politiques sont encore, le plus souvent, élaborées par des décideurs de sexe masculin, sans tenir compte des expériences, besoins et intérêts des femmes. ONU-Femmes s'efforce de remédier à ce déséquilibre en soutenant les réformes législatives et constitutionnelles, les mesures tenant compte de la problématique hommes-femmes en faveur du leadership et de la participation des femmes, ainsi que les défenseurs des femmes pour promouvoir le changement. En 2014, les informations provenant des pays montrent que des progrès ont eu lieu pour tous les indicateurs de résultats du plan stratégique en ce qui concerne les objectifs pour la période 2014-2017, allant de 11 % à 60 % (voir fig. I).

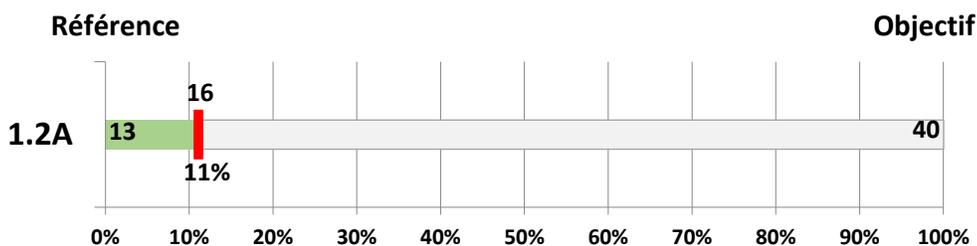
³ Les informations détaillées sur les profils, résultats et dépenses des programmes figurent dans le compendium de données de 2014.

⁴ Des informations détaillées sur les indicateurs, y compris les indicateurs de réalisation, figurent dans le compendium de données.

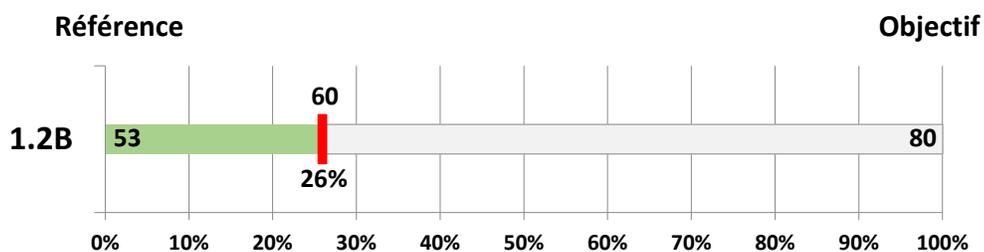
Figure I
Progression des indicateurs de résultats pour le domaine d'impact 1



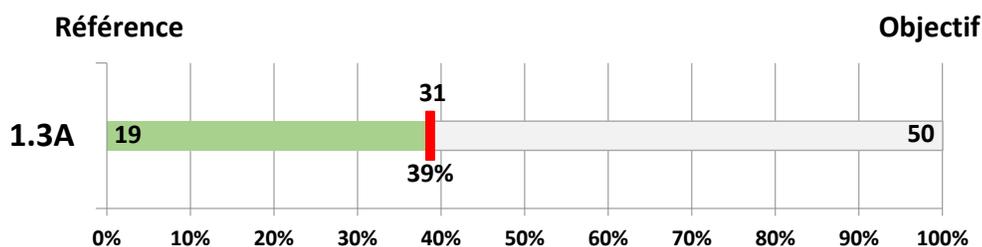
1.1A : Nombre de pays ayant adopté des dispositions constitutionnelles en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions



1.2A : Nombre de pays affichant une représentation équilibrée des sexes (plus de 40 % de femmes) au sein des conseils des organismes de gestion des élections



1.2B : Nombre de pays ayant un comité pour l'égalité des sexes au sein de leur parlement



1.3A : Nombre de pays dans lesquels les défenseurs des femmes influencent les politiques et débats nationaux

18. Dans 46 pays, ONU-Femmes a œuvré à la réforme et à l'adoption de constitutions, cadres législatifs et politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, au moyen du plaidoyer, du partage des connaissances et du soutien technique aux organes chargés d'élaborer la constitution et la législation et de gérer les élections. ONU-Femmes a également amélioré l'encadrement des femmes souhaitant diriger, grâce au renforcement des capacités et à la formation professionnelle. Elle a renforcé, dans les médias, la communication et la vulgarisation faisant place aux femmes et a assuré la promotion d'environnements favorables grâce à des stratégies d'analyse de la société civile visant à accroître la participation électorale des femmes.

19. En Tanzanie, les progrès en matière d'égalité des sexes dans le projet de révision constitutionnelle résultent du soutien d'ONU-Femmes à la création de la coalition « Women for the Constitution » (*Wanawake Na Katiba*) et de la réussite de leur plaidoyer, aussi bien sur le terrain qu'au Parlement. Après un processus qui a duré deux ans, le projet final de constitution a été adopté pour être soumis à référendum. Il comporte des dispositions en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et prévoit notamment une représentation des femmes au Parlement à hauteur de 50 %. En Tunisie, ONU-Femmes a défendu avec succès la prise en compte de l'égalité des sexes dans la nouvelle constitution en renforçant les capacités des organisations non gouvernementales en matière de sensibilisation et de plaidoyer et en animant des débats entre parlementaires et décideurs en partenariat avec des groupes nationaux. La Constitution tunisienne, adoptée en 2014, est désormais considérée comme l'une des plus protectrices de la région arabe en ce qui concerne les droits fondamentaux de la femme.

20. Dans 42 pays, ONU-Femmes a plaidé en faveur de mesures tenant compte de la problématique hommes-femmes pour promouvoir l'exercice de l'autorité par les femmes et leur participation à la politique, en aidant les parlements à faire davantage place aux femmes et en renforçant leur capacité à produire une législation en ce sens. L'entité a également aidé les parlementaires à devenir des pionniers et des modèles en matière d'égalité entre les sexes. En outre, elle a renforcé les capacités des partis politiques en termes de prise en compte de la problématique hommes-femmes en promouvant la participation des femmes. Au Malawi, ONU-Femmes a contribué à l'organisation de formations pour toutes les femmes candidates au Parlement (256) et aux conseils municipaux (408) et, pour la première fois, le Malawi dispose d'un « Centre de situation » pour les femmes, qui les informe et met à leur disposition des juristes bénévoles dans le cadre de la procédure d'orientation en cas de violence ou de discrimination. En Bolivie, ONU-

Femmes, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a demandé aux partis politiques de respecter les nouvelles règles en matière de parité des sexes, qui impliquent qu'il y ait autant de candidates que de candidats sur les listes électorales pour les élections nationales de 2014. La Bolivie est ainsi parvenue à la parité: 50,8 % des membres de la Chambre des représentants sont des femmes, contre moins de 30 % auparavant.

21. ONU-Femmes a également collaboré avec l'Union interparlementaire, notamment au moyen d'une participation à haut niveau à sa 131^e Assemblée, lors du débat général sur le thème « Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes ». Le document final du débat général souligne la nécessité de disposer d'un arsenal complet de lois antidiscriminatoires et l'importance de l'éducation pour changer les comportements de manière à mettre fin à la violence faite aux femmes.

22. Dans 34 pays, ONU-Femmes a soutenu les défenseurs de l'égalité des sexes dans leurs efforts pour faire évoluer les constitutions et les politiques afin d'augmenter la participation des femmes. En Moldova, 29 médias se sont publiquement engagés à garantir une représentation équilibrée des sexes dans la vie publique et politique, en veillant à une visibilité accrue des femmes durant les élections et en utilisant et communiquant des statistiques ventilées par sexe. Au Kenya, l'*Africa Centre for Transformative and Inclusive Leadership* a été lancé en partenariat avec l'Université Kenyatta afin de développer les capacités des cadres africains actuels et futurs. En 2014, le Centre a formé 337 participants. Grâce à cette formation: des participants éthiopiens ont incité quatre ministères à créer un centre commun de perfectionnement des cadres; au Soudan du Sud, le Gouvernement crée actuellement un institut national de formation des cadres; et 28 femmes parlementaires du parlement fédéral de Somalie ont fondé un groupe parlementaire.

Fonds pour l'égalité des sexes

Le Fonds pour l'égalité des sexes est le mécanisme d'octroi de subventions et le fonds multidonateurs d'ONU-Femmes consacré à l'autonomisation économique et politique des femmes. Il soutient, appuie et renforce les capacités des organisations de la société civile à mettre en œuvre des programmes permettant de traduire les engagements politiques en résultats tangibles pour les femmes et les filles du monde entier, notamment pour les plus exclues et marginalisées. En 2014, 66 programmes actifs ont été mis en œuvre, ce qui représente un engagement financier total de 43 millions de dollars.

En matière de participation politique, cela s'est traduit par une campagne nationale menée par Cotidiano Mujer, bénéficiaire uruguayen, qui a contribué à faire passer le nombre de sénatrices de deux à neuf et la proportion de femmes ministres de 15 à 40 %. Au Kenya, grâce à la mobilisation communautaire et au soutien apporté par le bénéficiaire Grassroots Organizations Operating Together in Sisterhood (GROOTS) Kenya, le nombre de femmes élues et nommées au sein de trois comtés a été multiplié par six, passant de 32 en 2013 à 192 en 2014. Le Fonds a lancé son troisième cycle d'octroi de subventions en mars 2015 et lance un appel à propositions renforçant le rôle des organisations de la société civile dans l'accélération de la mise en œuvre des engagements en

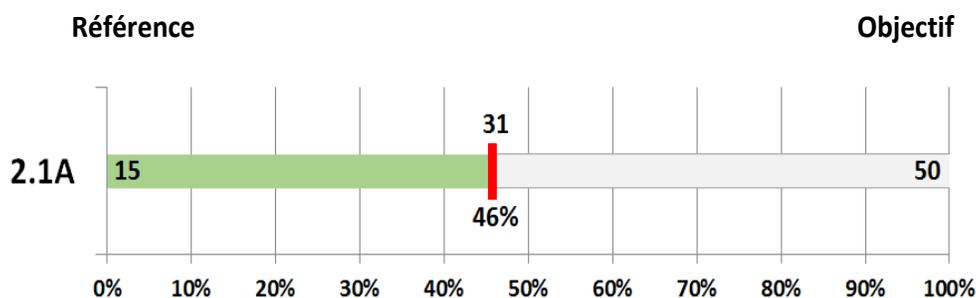
matière d'égalité des sexes dans le cadre des nouveaux objectifs de développement durable.

C. Possibilités accrues d'autonomisation économique pour les femmes

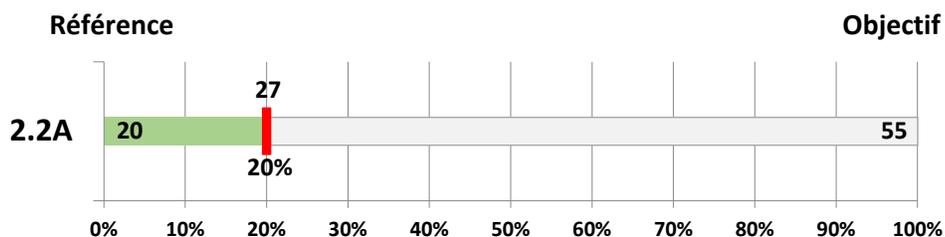
23. Les femmes font le lien entre la croissance et le développement. En effet, l'argent dépensé par les femmes sert à la famille (à la santé et à l'éducation des enfants, par exemple), interrompant ainsi le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. Toutefois, à l'heure actuelle, elles sont jusqu'à 95 % à travailler dans le secteur informel, occupant des emplois sans la moindre protection juridique ou sociale. Afin de combler l'écart entre les inégalités économiques croissantes et les inégalités sociales bien enracinées, ONU-Femmes a coopéré en 2014 avec les dirigeants, les institutions économiques et les femmes de 76 pays. En 2014, les travaux de l'Entité sur l'autonomisation économique ont fait l'objet d'une évaluation indépendante, qui sera présentée au Conseil d'administration lors de sa session annuelle de 2015. En 2014, les informations provenant des pays montrent que des progrès ont eu lieu pour tous les indicateurs de résultats du plan stratégique en ce qui concerne les objectifs pour le domaine d'impact 2 pour la période 2014-2017, allant de 6 % à 46 % (voir fig. II).

Figure II

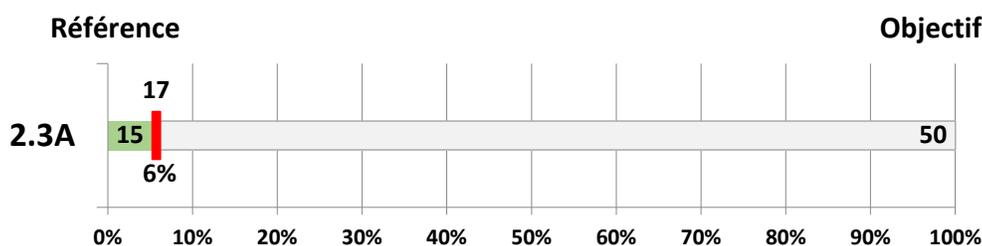
Progression des indicateurs de résultats pour le domaine d'impact 2



2.1A : Nombre de pays soutenus par ONU-Femmes dotés d'un cadre politique (législation, politiques et budgets) tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les documents de planification



2.2A : Nombre de pays ayant transposé à grande échelle les services tenant compte de la problématique hommes-femmes



2.3A : Nombre de pays dont les politiques économiques et les stratégies d'élimination de la pauvreté sont influencées par les défenseurs de l'égalité des sexes

24. En 2014, ONU-Femmes a continué de faire de l'élimination de la pauvreté une priorité, conformément à l'examen quadriennal complet. Dans 47 pays, ONU-Femmes a soutenu les travaux en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de plans, lois, politiques, stratégies, budgets et mécanismes judiciaires nationaux contribuant au renforcement de l'autonomisation économique des femmes. L'Entité a joué un rôle de premier plan en conseillant et soutenant le Gouvernement albanais lors de l'adoption de son plan d'action national à destination des femmes-entrepreneurs. Au Pakistan, grâce au plaidoyer d'ONU-Femmes et au soutien technique qu'elle a apporté aux pouvoirs publics locaux en ce qui concerne la reconnaissance des droits économiques des travailleuses à domicile, plus de 21 350 travailleuses du secteur informel ont désormais davantage accès aux services administratifs officiels, à la sécurité alimentaire et aux activités rémunératrices.

25. Dans 51 pays, ONU-Femmes a œuvré à la promotion des moyens de subsistance durables pour les femmes en soutenant les services tenant compte de la problématique hommes-femmes et en promouvant le droit des femmes à posséder et exploiter les moyens de production et les ressources. Dans le cadre des efforts qu'elle mène actuellement pour intégrer les femmes-entrepreneurs aux chaînes logistiques existantes et accroître leur productivité et leurs revenus, ONU-Femmes a soutenu différentes initiatives dans les domaines du renforcement des capacités et de l'approvisionnement, et ce dans plusieurs régions. En Afrique du Sud, environ 7 400 femmes-entrepreneurs ont participé au partenariat entre ONU-Femmes et l'entreprise Coca-Cola et bénéficié ainsi de formations sur des thèmes tels que la gestion des stocks et la tenue des comptes, l'identification et la gestion des perspectives de croissance, le mentorat et les groupes d'appui des pairs.

26. Dans 28 pays, ONU-Femmes a soutenu les défenseurs de l'égalité des sexes dans leurs efforts visant à influencer les politiques économiques et les stratégies d'élimination de la pauvreté afin de promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Au Bangladesh, quelques 1 500 femmes pauvres vivant dans des zones concernées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont amélioré leur situation économique en augmentant leurs avoirs productifs et/ou la production de leurs petites entreprises, grâce au soutien apporté notamment par ONU-Femmes en matière de formation professionnelle et de moyens de subsistance. Environ la moitié des bénéficiaires ont généré suffisamment de profit pour développer leur activité et accroître leur production, augmenter le capital et se diversifier en achetant du bétail ou en louant des terres.

27. En ce qui concerne le rôle de l'Entité en tant que plateforme mondiale de connaissances, le portail de connaissances sur l'autonomisation économique des femmes (empowerwomen.org) comptait, à la fin de l'année 2014, plus de 20 partenaires institutionnels, notamment des organisations internationales, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des réseaux de femmes. Il avait attiré presque 100 000 visiteurs uniques et 4 000 membres enregistrés de plus de 190 pays. En partenariat avec Facebook, ONU-Femmes a conçu iLearn, une plateforme d'apprentissage mobile accessible à l'heure actuelle sur le site empowerwomen.org et sur les téléphones portables classiques, qui peut aider des millions de femmes-entrepreneurs dans les pays en développement.

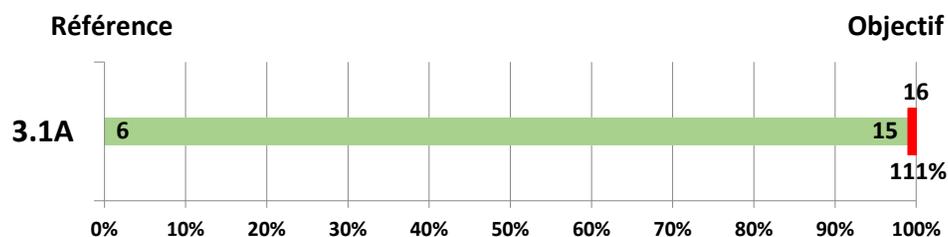
28. Cent cinquante-cinq nouvelles entreprises ont adhéré aux Principes d'autonomisation des femmes, s'engageant ainsi en faveur de pratiques promouvant l'égalité des sexes. Les signataires sont désormais au nombre de 845. Au Cameroun, un partenariat avec le secteur privé a donné naissance à un outil l'aidant à mettre en œuvre ces Principes.

D. Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

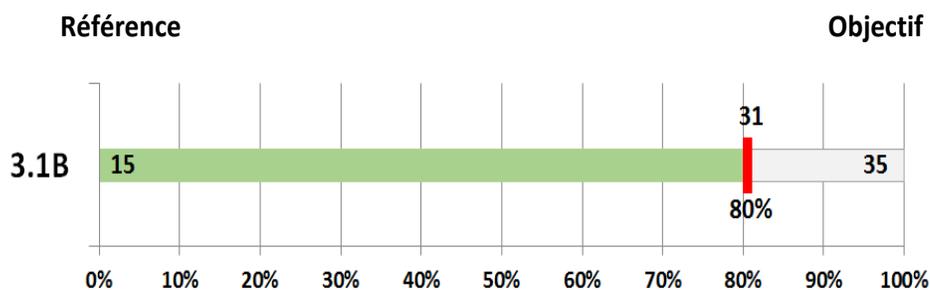
29. Une femme sur trois a été victime, au cours de sa vie, de la violence physique et/ou de la violence sexuelle au sein du couple. ONU-Femmes s'efforce d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles en renforçant les capacités des pays à prévenir et réprimer la violence contre les femmes, à améliorer la disponibilité et la qualité des services de lutte contre cette violence et à renforcer l'action du système des Nations Unies sur cette question. En 2014, ONU-Femmes a aidé 80 pays dans leurs efforts d'élimination de la violence contre les femmes. Pour cette même année, les informations provenant des pays montrent que des progrès ont eu lieu pour deux des trois indicateurs de résultats du plan stratégique. Il n'a pas été possible d'obtenir des données fiables pour le troisième (voir fig. III). L'utilité du troisième indicateur (3.2A) sera étudiée dans le cadre de l'examen à mi-parcours, de même que les objectifs des indicateurs 3.1A et 3.1B.

Figure III

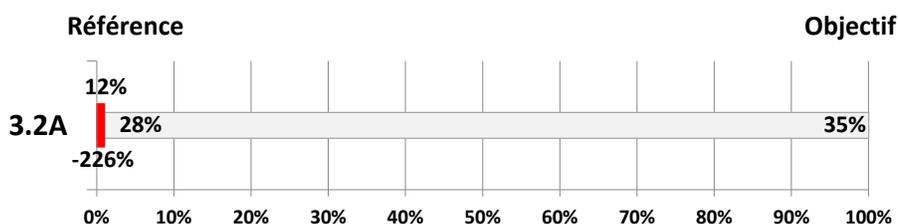
Progression des indicateurs de résultats pour le domaine d'impact 3



3.1A : Nombre de pays ayant adopté des stratégies et/ou plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles



3.1B : Nombre de pays ayant adopté une législation renforcée pour lutter contre toute forme de violence à l'égard des femmes, sur les conseils des victimes



3.2A : Niveau d'utilisation par les victimes des services de soutien multisectoriels de lutte contre la violence faite aux femmes

30. En 2014, ONU-Femmes a travaillé dans 56 pays à l'adoption et à la mise en œuvre de lois, politiques et stratégies conformes aux standards internationaux et dictées par les survivantes, afin de prévenir et réprimer la violence contre les femmes et les filles. Au Cambodge, grâce au soutien technique d'ONU-Femmes, le deuxième plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles a été approuvé par le Premier Ministre. Au Laos, la nouvelle loi sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants a été adoptée par l'Assemblée nationale. Elle a été élaborée en collaboration avec les parties prenantes tout au long de consultations publiques soutenues par ONU-Femmes.

31. En 2014, trois États du Pacifique ont considérablement renforcé leur arsenal législatif en matière de lutte contre la violence faite aux femmes, à savoir Kiribati, les Îles Salomon et Tuvalu. La Micronésie a, quant à elle, adopté une nouvelle stratégie à cet égard, pour un seul de ses districts. ONU-Femmes a fourni un appui technique et financier et profité des conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-septième session pour faire grandir la volonté politique et renforcer les prescriptions de politique fondée sur la connaissance des faits. L'entité a également contribué à l'élaboration ou à la consolidation de la législation au Maroc, au Brésil, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Géorgie. Dans l'État de Palestine, ONU-Femmes a travaillé en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Fonds des Nations Unies pour la population, afin de renforcer le système

d'orientation national d'appui aux survivantes et d'améliorer les protocoles d'orientation existants, notamment en ce qui concerne l'orientation judiciaire et l'optimisation d'une base de données nationale.

32. ONU-Femmes a travaillé dans 41 pays à l'amélioration de la qualité, de l'intégration et de la coordination des services de lutte contre la violence faite aux femmes. Au Rwanda, l'Entité a fait passer de 2 à 11 le nombre de centres de crise polyvalents proposant des services multisectoriels intégrés aux femmes victimes de violence, et la qualité des services a été améliorée grâce au renforcement des capacités mené par une équipe multidisciplinaire. En Afghanistan, l'appui technique d'ONU-Femmes a permis d'améliorer l'accès des victimes à la protection, à l'aide judiciaire, aux soins de santé et à d'autres services, au travers de la mise en place de douze centres de protection pour les femmes et de cinq centres de consultation familiale répartis dans quatorze provinces.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Depuis sa création en 1996, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes a accordé au total 103 millions de dollars à 393 programmes, dans 136 pays et territoires. En 2014, le Fonds a subventionné, à hauteur de 8,3 millions de dollars, 25 projets dans 23 pays et territoires. Ces subventions, pour des périodes allant de deux à trois ans, devraient bénéficier à plus de 730 000 femmes et filles d'ici 2018.

En 2014, le nombre de bénéficiaires s'élevait à plus d'un million de femmes, filles, hommes et garçons, dont 90 000 femmes et filles victimes de violence, plus de 38 000 femmes et filles vivant avec le VIH/sida et 4 385 défenseurs des droits des femmes. De plus, les projets ont atteint 22 millions de personnes grâce aux actions de sensibilisation, aux campagnes dans les médias sociaux, aux émissions de radio et de télévision, ainsi qu'aux pièces de théâtre et autres divertissements éducatifs.

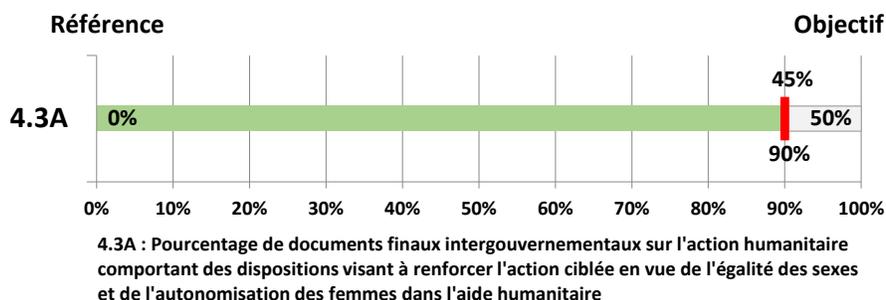
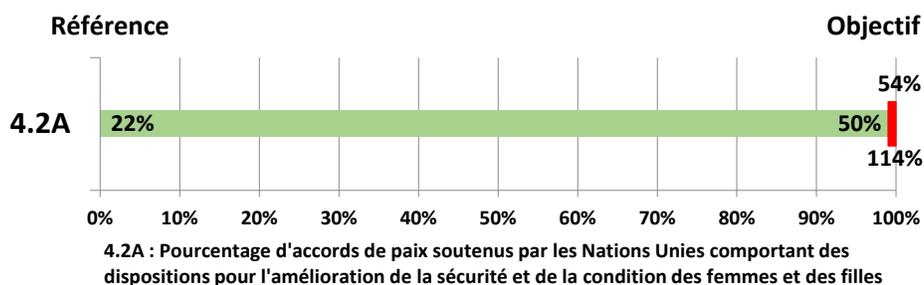
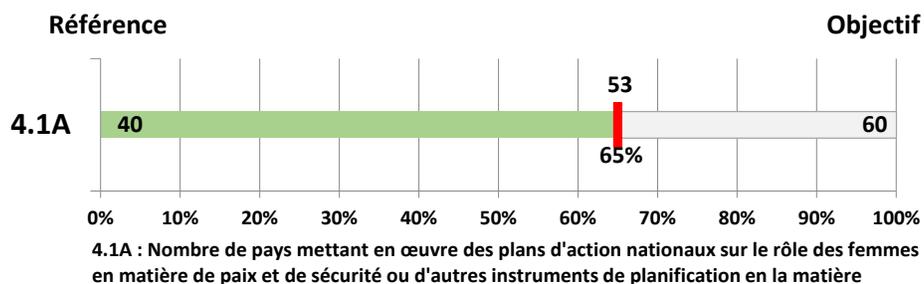
E. Renforcement des responsabilités des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire

33. Bien que des femmes soient à la tête d'initiatives en faveur de la paix et du relèvement local après les conflits, elles sont presque complètement absentes des négociations de paix et autres sphères de décision officielles en matière de paix et de sécurité. Le fait qu'elles ne participent guère à la reconstruction limite leurs possibilités de se rétablir, d'obtenir gain de cause devant les tribunaux pour les violations des droits de l'homme et de prendre part aux réformes de la législation et des institutions publiques. En 2014, ONU-Femmes a travaillé à renforcer dans 66 pays l'autorité des femmes en matière de paix, de sécurité et d'action humanitaire et a dirigé les efforts des organismes des Nations Unies pour l'élaboration de règles et leur coordination à l'échelle mondiale. Cette même année,

l'Entité a observé des progrès pour tous les indicateurs de résultats du plan stratégique (voir fig. IV).

Figure IV

Progression des indicateurs de résultats pour le domaine d'impact 3



34. En 2014, ONU-Femmes a travaillé à renforcer dans 23 pays l'autorité des femmes en matière de prévention et d'atténuation des conflits armés, de participation aux processus de paix, de consolidation de la paix et du relèvement économique au lendemain des conflits, de protection des femmes contre la violence, de justice pour les survivants et de soutien aux pouvoirs publics pour l'adoption ou la mise en œuvre de politiques ou plans d'action nationaux sur le rôle des femmes en matière de paix et de sécurité. ONU-Femmes a également aidé 36 pays à adopter et mettre en œuvre des engagements et des dispositifs d'application du principe de responsabilité en ce qui concerne le rôle des femmes en matière de paix et de sécurité dans les situations de conflit et d'après-conflit. En outre, avec l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, son partenaire intergouvernemental, l'Entité a détaché 23 experts des enquêtes et de la documentation des crimes

sexistes à l'appui des enquêtes ou poursuites internationales dans 12 pays, notamment une équipe complète d'enquêteurs au service de la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, au sein de laquelle presque la moitié des enquêteurs sont missionnés pour travailler sur les crimes sexistes. Les informations recueillies par ces experts permettent d'attaquer directement en justice les auteurs d'atrocités commises à l'encontre des femmes et des filles.

35. Les travaux sur la participation des femmes aux pourparlers de paix en cours ont produit des résultats. Au Soudan du Sud, trois négociatrices ont été nommées par chaque faction, lors d'une consultation nationale ayant débouché sur l'adoption d'un collectif commun de femmes et d'un agenda commun pour la paix. En Colombie, ONU-Femmes a poursuivi son soutien à l'inclusion de l'égalité des sexes dans le processus de paix, en appuyant la participation et la voix des femmes dans les consultations nationales et régionales sur les pourparlers de paix, organisées à La Havane, et en facilitant la visite, lors de ces pourparlers, de plusieurs délégations de victimes, en veillant à ce qu'elles soient composées de femmes à plus de 60 %.

36. En Inde, ONU-Femmes s'est associée au Département des opérations de maintien de la paix afin de former des contingents de police aux opérations de paix, notamment l'unité de police féminine constituée qui est déployée au Libéria, et a été invitée, pour la première fois, à former des soldats de la paix sri-lankais à la lutte contre la violence sexuelle. Au Nigéria, au Burundi et en Guinée-Bissau, l'Entité a formé et mobilisé des centaines de femmes afin qu'elles puissent veiller au déroulement pacifique des élections démocratiques. En Côte d'Ivoire, elle a aidé des milliers de femmes à développer des activités économiques dans les zones les plus touchées par le conflit armé, ce qui a eu des répercussions visibles sur la cohésion sociale et le relèvement, notamment en ce qui concerne la réinsertion progressive des rapatriés.

37. La stratégie humanitaire d'ONU-Femmes a été approuvée par le Conseil d'administration en 2014 et l'Entité a travaillé dans plus de 20 pays pour atteindre l'objectif de prise en compte des considérations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des normes, politiques et procédures de l'aide humanitaire. Au niveau mondial, l'Entité a envoyé dans l'urgence des renforts de conseillers pour l'égalité des sexes dans 10 pays touchés par une crise afin d'aider les humanitaires. Elle a aidé 40 pays à adopter et mettre en œuvre des engagements en matière d'égalité des sexes dans le cadre de l'action humanitaire, notamment de la réduction des risques de catastrophe, de la préparation à ces risques, de l'intervention et du relèvement rapide.

Lutte contre l'Ebola

Depuis que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a été déclarée situation d'urgence sanitaire publique internationale, ONU-Femmes soutient les efforts de mobilisation et d'information à destination des femmes, qui sont touchées de manière disproportionnée par cette maladie, en coordonnant les efforts des Nations Unies pour tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'action à mener et en soutenant la collecte de données ventilées par sexe. ONU-Femmes a mené l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et a coopéré avec des partenaires nationaux pour réaliser des évaluations des besoins propres à chaque

sexe en Sierra Leone et au Libéria, ce qui s'est traduit par une attention accrue portée aux femmes et aux filles touchées par la maladie. Au plan régional, ONU-Femmes s'est engagée auprès des États membres de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) afin de tirer parti de l'autorité et de la mobilisation sociale des femmes pour endiguer l'épidémie. Au Libéria et en Sierra Leone, les efforts et programmes en ce sens portent sur la sensibilisation, l'élaboration du matériel pédagogique destiné à la formation des travailleurs sanitaires, l'aide aux survivants (qui sont stigmatisés) et aux enfants orphelins, la prise en compte des besoins des femmes dans l'action humanitaire des Nations Unies et l'octroi d'aides financières aux commerçants transfrontaliers, qui ont été durement touchés. ONU-Femmes a également intégré l'équipe chargée d'évaluer les mesures de relèvement après l'Ebola, afin de faire entendre la voix des femmes et des filles, s'assurant ainsi de la prise en compte de leurs besoins et intérêts dans la planification et la mise en œuvre du relèvement.

38. À Gaza, ONU-Femmes a aidé ses partenaires à exprimer les besoins et priorités des femmes, filles, hommes et garçons déplacés du fait de la crise de 2014, en aidant les acteurs humanitaires à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans leur action et en coopérant avec l'Union européenne, la Banque mondiale et le système des Nations Unies afin que la problématique hommes-femmes soit intégrée à l'évaluation des dommages et des besoins suite à la crise.

39. Par l'intermédiaire de son bureau régional au Sénégal, ONU-Femmes a aidé 2 000 femmes victimes d'atrocités et de violence sexiste en République centrafricaine. Elle a adopté une approche multisectorielle et leur a apporté un soutien psychosocial accompagné de soins médicaux, d'un soutien psychologique, d'aides financières et de facilités d'accès à la justice. Elle a également formé 60 jeunes soignants et travailleurs sociaux à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, au soutien psychologique et au développement des capacités d'écoute, à l'aide à apporter aux victimes de violence afin qu'elles surmontent le traumatisme, le stress, la stigmatisation et les pensées suicidaires, ainsi qu'à la façon de les orienter vers les médecins et la justice, le tout dans le plus grand respect et en toute confidentialité.

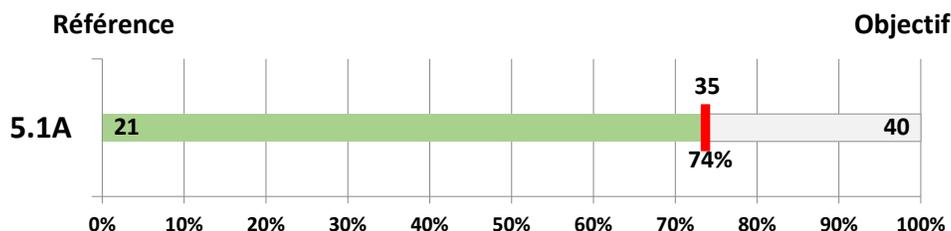
F. Renforcer l'adaptation des plans et des budgets aux exigences de l'égalité entre les sexes

40. Les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont rarement accompagnés des financements adéquats. En effet, le calcul des coûts des plans d'action nationaux en faveur de l'égalité des sexes laisse apparaître des déficits de financement pouvant atteindre les 90 %, ce qui limite la mise en œuvre des engagements. ONU-Femmes s'efforce de régler ce problème en renforçant les capacités au moyen de connaissances et d'outils et en soutenant les plans et budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que le dialogue national à leur égard. En 2014, ONU-Femmes a aidé 73 pays à relever la priorité accordée à l'égalité entre les sexes dans leurs plans et budgets de

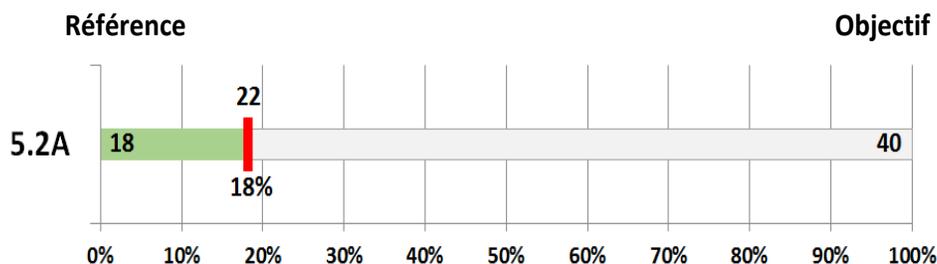
développement nationaux, sectoriels et locaux. Pour cette même année, les informations provenant des pays montrent que des progrès ont eu lieu pour tous les indicateurs de résultats du plan stratégique, allant de 18 % à 74 % (voir fig. V).

Figure V

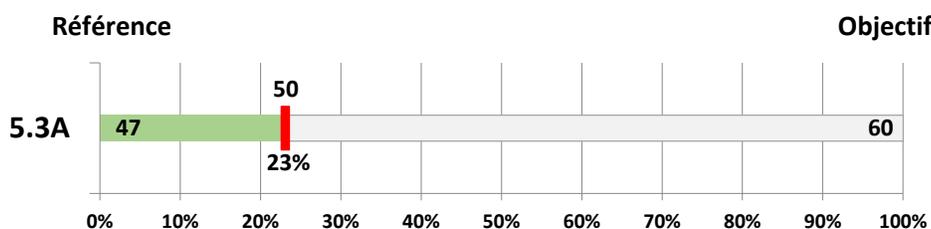
Progression des indicateurs de résultats pour le domaine d'impact 3



5.1A : Nombre de pays ayant élaboré et mis en œuvre des plans d'action nationaux sur l'égalité des sexes conformément à leurs stratégies nationales de développement



5.2A : Nombre de pays disposant de systèmes de suivi et d'octroi des financements publics en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes



5.3A : Nombre de pays dont les stratégies nationales en matière de VIH/sida comportent des actions tenant compte de la problématique hommes-femmes assorties de budgets pour leur mise en œuvre

41. En 2014, ONU-Femmes a soutenu les systèmes de gouvernance et de planification nationale de 73 pays pour s'assurer qu'ils prennent pleinement en compte les engagements en faveur de l'égalité des sexes. Vingt-deux pays ont affiché une progression de leurs allocations budgétaires en faveur de l'égalité des sexes. Aux Philippines, par exemple, les ressources publiques allouées aux programmes et activités en faveur de la participation des deux sexes au développement sont passées de 1,311 milliard de dollars (57 milliards de pesos philippins) en 2013 à 3,30 milliards de dollars (143,7 milliards de pesos philippins) en 2014. La part du budget allouée à la participation des deux sexes au

développement est ainsi passée de 4,18 % du total des subventions publiques en 2013 à 8,94 % en 2014. En Jordanie, les allocations budgétaires en faveur de l'égalité des sexes sont passées de 1,934 milliard de dollars (1,371 milliard de dinars jordaniens) en 2013 à 2,15 milliards de dollars (1,522 milliard de dinars jordaniens) en 2014⁵. En 2014, le Mexique a relevé son budget fédéral alloué à la question de l'égalité des sexes à environ 1,679 milliard de dollars, soit une augmentation de plus de 157 % depuis 2008.

42. ONU-Femmes a continué d'apporter son soutien à 20 pays pour l'élaboration de nouveaux plans d'action en faveur de l'égalité des sexes et la mise en œuvre de plans existants dans le cadre de leurs stratégies nationales de développement. À Haïti, ONU-Femmes a fourni un appui technique pour l'élaboration d'un plan d'action sur six ans visant à soutenir la mise en œuvre de la politique nationale en faveur de l'égalité des sexes (2014-2034) qui vient d'être adoptée. L'Entité a également fourni une assistance technique à l'ex-République yougoslave de Macédoine pour l'élaboration d'un plan opérationnel pour 2014 servant à la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'égalité des sexes intégré à la stratégie nationale pour l'égalité des sexes (2013-2020). L'Entité a poursuivi ses activités de soutien technique auprès des ministères des finances; 7 pays ont ainsi publié des lignes directrices en faveur d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

43. Dans 53 pays, ONU-Femmes a soutenu les mécanismes visant à renforcer la responsabilité des gouvernements en matière d'égalité des sexes et à suivre la mise en œuvre des engagements. Grâce au soutien de l'Entité, 10 pays ont pu renforcer leurs systèmes de suivi des subventions destinées à l'égalité des sexes. Au Soudan du Sud, le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale a conçu une matrice de suivi obligatoire des dépenses et ressources publiques en matière d'égalité des sexes. Au Cambodge, un système mis au point par le Ministère de la femme permet de collecter de manière informelle les données sur les subventions en faveur de l'égalité des sexes par l'intermédiaire des points de contact pour les questions d'égalité des sexes et du Ministère de l'économie et des finances.

44. Au plan mondial, ONU-Femmes a poursuivi son engagement auprès du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, en fournissant une aide technique et en promouvant l'indicateur mondial sur l'égalité des sexes adopté lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui s'est tenu à Busan (République de Corée) en 2011.

45. ONU-Femmes a continué de contribuer au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en tant qu'organisme de coparrainage, en renforçant l'inclusion de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'ONUSIDA (2016-2021). ONU-Femmes a aidé 20 pays à adopter et mettre en œuvre des stratégies, plans et budgets nationaux de lutte contre le VIH/sida tenant compte de la problématique hommes-femmes. Dans presque 30 pays, l'Entité a facilité la participation des représentantes des femmes vivant avec le VIH aux processus nationaux de prise de décisions, notamment à l'élaboration d'examens à mi-parcours des plans stratégiques nationaux sur le VIH,

⁵ Taux de change du 9 mars 2015. 1 peso philippin = 0,023 dollar et 1 dinar jordanien = 1,41 dollar.

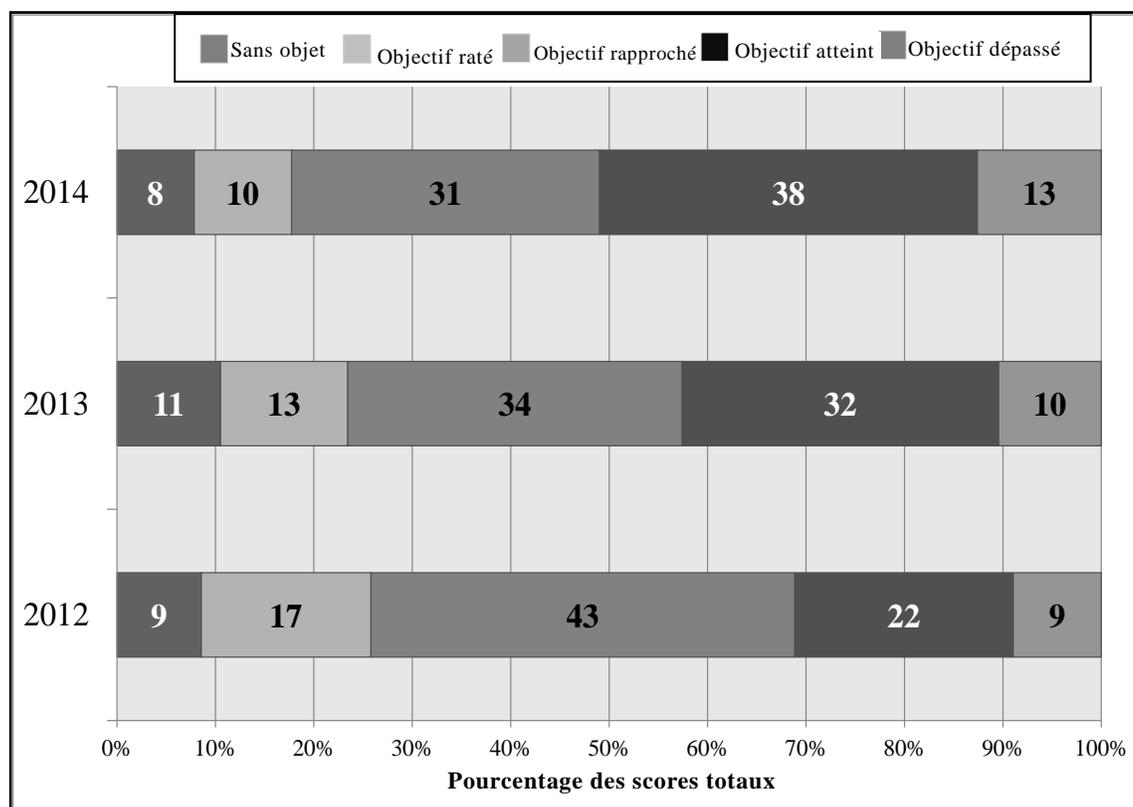
à la rédaction de descriptifs de projets en rapport avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à la rédaction de rapports parallèles et au suivi de la mise en œuvre des observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi qu'à l'élaboration des constitutions.

IV. Coordination

46. En ce qui concerne la coordination, les travaux de l'Entité reposent sur le principe selon lequel le système des Nations Unies contribuera plus efficacement aux avancées concrètes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes aux niveaux local, national, régional et mondial s'il tire parti de ses avantages en termes de collaboration et de cohérence pour rendre ses engagements en la matière prioritaires. En 2014, ONU-Femmes s'est engagée auprès des réseaux interinstitutions afin de promouvoir la cohérence et a participé aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses trois piliers (le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion) afin de s'assurer que le système des Nations Unies est prêt à promouvoir l'égalité des sexes à partir de 2015. Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le Comité de haut niveau sur les programmes ont également été mobilisés dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ce qui a donné lieu à une déclaration conjointe du Conseil des chefs de secrétariat, à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, par laquelle les responsables des Nations Unies s'engagent à augmenter les investissements et à améliorer les résultats et la responsabilité en matière d'égalité des sexes (voir CEB/2014/6, annexe). ONU-Femmes a également appuyé les travaux des États Membres au sein du Conseil économique et social, et préparé le rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2014/63), qui a servi de base à la résolution 2014/2 du Conseil.

47. ONU-Femmes a continué d'encourager les progrès en vue de la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies. En 2014, 62 entités et départements du système des Nations Unies ont observé des améliorations pour 14 des 15 indicateurs de résultats du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De plus, comme le montre la figure VI, à l'échelle du système des Nations Unies, la proportion d'indicateurs du Plan d'action atteignant ou dépassant les objectifs s'élève à 51 % en 2014, contre 31 % en 2012.

Figure VI
Comparaison des scores globaux des indicateurs dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, 2012-2014



48. L'investissement d'ONU-Femmes au sein du système des Nations Unies, au moyen d'instruments d'orientation et de l'organisation de 13 ateliers interinstitutions, a contribué à l'efficacité du Plan d'action à l'échelle du système. L'Entité a également veillé au respect, par le système, des mandats intergouvernementaux sur la représentation équilibrée des sexes et communiqué à ce sujet, notamment grâce au rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans le système des Nations Unies (A/69/346). Afin de renforcer la responsabilisation au plan national, le Groupe des Nations Unies pour le développement a lancé un examen mondial de la mise en œuvre des feuilles de résultats concernant la parité des sexes par les équipes de pays des Nations Unies. Les résultats de cet examen serviront à améliorer les mécanismes de responsabilisation et à les aligner plus précisément sur le Plan d'action à l'échelle du système.

49. ONU-Femmes a présidé à l'établissement de la liste de spécialistes de la problématique hommes-femmes du Groupe des Nations Unies pour le développement, comprenant 33 experts des Nations Unies formés à aider les équipes de pays à tenir compte de l'égalité des sexes dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Alors qu'une quarantaine de pays mettront en place de nouveaux plans-cadres pour l'aide au développement en 2015, il sera de la plus

haute importance pour ONU-Femmes, afin d'assurer son rôle de coordination, de mettre à la disposition des équipes de pays et de leurs partenaires les conseils et les compétences des experts. ONU-Femmes a également présidé à l'élaboration du manuel de référence du Groupe des Nations Unies pour le développement pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la programmation conjointe des Nations Unies au plan national.

50. ONU-Femmes a intensifié sa collaboration avec les organismes des Nations Unies dans plusieurs domaines, notamment en formant un partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé afin que les besoins spécifiques aux femmes soient intégrés au programme mondial en matière de santé. La collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a permis de mettre davantage l'accent sur la problématique hommes-femmes de l'urbanisation rapide, notamment lors du Forum urbain mondial en Colombie et à la veille de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra en 2016. A l'occasion de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la collaboration d'ONU-Femmes avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, au sein du forum à haut niveau sur l'égalité des sexes et l'environnement, a donné lieu à des recommandations visant à promouvoir des politiques de l'environnement faisant place aux femmes. ONU-Femmes a coopéré avec le Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées afin de promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les débats et politiques en matière de handicap.

51. ONU-Femmes a actualisé et diffusé à l'ensemble du personnel sa stratégie de mise en œuvre de ses mandats interorganisations et à l'échelle du système, et s'appuiera sur l'évaluation en cours de son mandat de coordination pour améliorer le perfectionnement professionnel et préciser ses approches stratégiques pour mettre le système des Nations Unies sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

V. Efficacité et efficience organisationnelles

A. Partenariats, communication, plaidoyer et approches transversales

52. L'année 2014 fut une année phare en termes de mobilisation sociale et de construction d'image pour ONU-Femmes, qui a rassemblé des citoyens du monde entier autour d'un mouvement de solidarité mondial en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'Entité a battu des records en matière de diffusion et de couverture médiatique, grâce à ses trois grandes campagnes de sensibilisation. La cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme a fait l'objet d'articles dans la presse écrite de 55 pays et 47 millions de visiteurs uniques l'ont suivie sur les médias sociaux (contre 28 millions pour la cinquante-septième session).

53. En présence d'Emma Watson, son Ambassadrice de bonne volonté, ONU-Femmes a lancé la campagne HeForShe, mouvement de solidarité mondial pour l'égalité des sexes, qui fait des hommes et des garçons les défenseurs et les agents du changement, et le Secrétaire général a été le premier à s'engager à soutenir la

campagne. Depuis, plus de 280 000 hommes et garçons se sont engagés à mener des actions en soutien à l'égalité des sexes et plusieurs chefs d'État sont devenus ambassadeurs de la campagne. En outre, plus de 1,2 milliard d'internautes s'y sont intéressés via les médias sociaux.

54. La campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », gérée par ONU-Femmes, a continué de mobiliser les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et le grand public. Dans le cadre de cette campagne, l'appel « Orangez votre quartier » a été lancé pour les 16 jours de mobilisation contre la violence sexiste. Des monuments célèbres, tels que l'Empire State Building et le bâtiment du Secrétariat de l'ONU (à New York) ou les pyramides de Gizeh (en Égypte), ont été éclairés en orange pour attirer l'attention sur cette cause. Des manifestations se sont déroulées dans plus de 70 pays et la campagne a atteint plus de 100 millions de personnes via les médias sociaux.

55. À la veille du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ONU-Femmes a lancé une campagne intitulée « Autonomisation des femmes – Autonomisation de l'humanité: Imaginez ! », qui cible les 12 domaines critiques recensés dans le Programme d'action de Beijing. Elle a pour objectif de relancer le débat sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment chez les jeunes. Afin d'accroître la couverture médiatique de l'autonomisation des femmes, et conformément à la section J du Programme d'action de Beijing, qui porte sur les femmes et les médias, ONU-Femmes a conclu des accords avec une trentaine de grands médias dans le monde entier pour la célébration du vingtième anniversaire.

56. Les efforts constants de création de partenariats efficaces avec la société civile ont essentiellement porté sur le renforcement des actions en faveur de l'égalité des sexes au niveau national et sur les incitations aux gouvernements afin qu'ils mettent en œuvre leurs engagements conformément aux standards mondiaux. Le financement incitatif pour les consultations avec les organisations non gouvernementales et la recherche a permis d'augmenter considérablement les contributions et les données factuelles pour éclairer les examens régionaux dans le cadre du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et a garanti une forte participation de la société civile aux débats sur l'accélération des progrès concernant l'égalité des sexes. ONU-Femmes a également joué un rôle de premier plan en veillant à la participation des partenaires de la société civile à différentes manifestations intergouvernementales en 2014, notamment à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme. Dans le cadre de la campagne pour le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ONU-Femmes a coparrainé le deuxième colloque mondial de MenEngage, qui s'est tenu en 2014 et portait sur le thème « Hommes et garçons, défenseurs de la justice pour les femmes ». Il y était question de la responsabilité masculine en matière d'égalité des sexes.

B. Données et statistiques

57. Dans les travaux avec ses partenaires, ONU-Femmes a continué de souligner l'importance des statistiques ventilées par sexe. L'Initiative « Faits et données concernant l'égalité des sexes », mise en œuvre par ONU-Femmes, la Division de

statistique et d'autres partenaires, a poursuivi la compilation d'indicateurs de la condition féminine sur la santé, l'éducation et l'emploi. En collaboration avec la Banque mondiale et l'office ougandais des statistiques, ONU-Femmes a testé un outil méthodologique de mesure de la propriété des actifs et de l'entrepreneuriat en fonction du sexe, afin de contribuer à l'élaboration de normes universellement acceptées pour ces mesures. En 2014, la liste des pays pilotes a été arrêtée et les pays commenceront la collecte de données dans le courant de l'année 2015. ONU-Femmes a travaillé avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe à l'amélioration de la disponibilité et de la collecte de ces statistiques dans le monde et a participé à la huitième réunion annuelle du Groupe et au cinquième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe, ces deux événements s'étant tenus au Mexique, en novembre 2014.

C. Renforcement des capacités et coopération Sud-Sud

58. ONU-Femmes considère que le renforcement des capacités et l'adhésion des pays à l'égalité des sexes et aux stratégies d'autonomisation des femmes sont essentiels pour atteindre les résultats convenus et respecter les engagements et les normes en vigueur dans ce domaine. Ainsi, conformément aux directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, dans laquelle elle préconise de renforcer les liens opérationnels et normatifs pour rendre plus viables les avancées réalisées, elle a continué d'intégrer les priorités et approches de renforcement des capacités à ses programmes, notamment en appuyant efficacement les institutions, stratégies et plans nationaux. Le Centre de formation d'ONU-Femmes en République dominicaine est une composante clé de ses activités de renforcement des capacités. En 2014, il a lancé le Campus d'e-apprentissage d'ONU-Femmes, afin de dispenser des formations accessibles dans le monde entier et de renforcer les connaissances et la compréhension en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Depuis son lancement, cette plateforme d'apprentissage en ligne a attiré plus de 2 300 utilisateurs inscrits et 7 565 visiteurs, et le Centre a mis en ligne des cours, tels que celui intitulé « I know gender » destiné à aider les organismes des Nations Unies à satisfaire aux exigences du Plan d'action à l'échelle du système.

59. En 2014, les bureaux d'ONU-Femmes ont soutenu plus de 100 initiatives de promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. En Afrique, une Foire du partage sur les technologies employées par les femmes rurales a rassemblé plus de 100 innovateurs de 14 pays d'Afrique autour d'approches de l'agriculture et de la nutrition tenant compte de la problématique hommes-femmes, afin de définir de nouvelles politiques permettant de transposer à une plus grande échelle les approches ayant donné de bons résultats. Au Kenya, un groupe de femmes politiques du Zimbabwe et de représentants de l'université de Djouba (Soudan du Sud) a visité l'*Africa Centre for Transformative and Inclusive Leadership*, fruit du partenariat entre ONU-Femmes et l'Université Kenyatta. Dans la région des États arabes, la première Exposition régionale des États arabes sur le développement Sud-Sud a rassemblé des représentants de haut niveau de différents organismes multilatéraux et bilatéraux. ONU-Femmes y a organisé un forum et présenté, avec ses partenaires, des actions possibles pour l'adaptation et la transposition à grande échelle. Dans la région Asie-Pacifique, par le biais d'un échange régional Sud-Sud, ONU-Femmes a examiné les problèmes rencontrés par

les femmes en matière d'autonomisation politique et a mis en avant les expériences positives ayant accéléré leur autonomisation, telles que la création du groupe parlementaire des femmes au Pakistan, la place qui leur est faite dans la politique au Népal et les actions collectives en faveur des droits de la femme en Afghanistan, en Inde et dans d'autres pays de la région. Dans la région des Amériques et des Caraïbes, ONU-Femmes a soutenu l'examen collectif, par les États membres de la Communauté des Caraïbes, de l'efficacité des mécanismes nationaux en faveur des droits de la femme dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, à l'occasion du vingtième anniversaire du Programme d'action.

Technologies de l'information et des communications et innovation

Les technologies de l'information et des communications au service du développement représentent un volet en expansion au sein des activités d'ONU-Femmes, qui porte sur le rôle de ces technologies dans les politiques et stratégies mondiales et nationales d'égalité des sexes, sur l'application de ces technologies dans les domaines d'impact d'ONU-Femmes et sur les questions relatives à la participation et au leadership des femmes dans le secteur des technologies. En 2014, ONU-Femmes s'est positionnée en leader dans ce domaine, grâce à d'importants partenariats et efforts de plaidoyer. Elle a défendu avec succès le renforcement des dispositions en ce qui concerne la problématique hommes-femmes, les obligations de suivi et son rôle en matière d'engagements en faveur de l'égalité des sexes dans les résultats de la réunion de haut niveau qui s'est tenue à Genève du 10 au 13 juin 2014 dans le cadre de l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et a été coordonnée par l'Union internationale des télécommunications. ONU-Femmes a également poursuivi ses actions de plaidoyer en tant que coprésidente du Groupe de travail sur la problématique hommes-femmes dans le haut débit de la Commission du haut débit et en tant que nouveau membre du Conseil consultatif de l'Alliance pour un Internet à la portée de tous, en soulignant les principales problématiques devant être examinées par les dirigeants et en partageant les bonnes pratiques. En partenariat avec l'Union internationale des télécommunications, elle a lancé les prix GEM-TECH (Gender equality and mainstreaming – Technology) et sept lauréats ont été récompensés en présence de milliers de dirigeants du monde des technologies de l'information et des communications. En ce qui concerne l'application de ces technologies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes a établi un partenariat avec le réseau Data 2x et l'initiative Global Pulse afin d'utiliser les mégadonnées pour promouvoir l'égalité des sexes. Elle a forgé d'autres partenariats clés, notamment avec Intel pour améliorer les connaissances en informatique des femmes dans trois pays d'Afrique, et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en ce qui concerne l'apprentissage mobile. ONU-Femmes s'est rapprochée des entreprises de la Silicon Valley, ce qui a donné lieu à des partenariats avec Facebook et à sa participation à internet.org en tant que partenaire clé pour les contenus en rapport avec l'égalité des sexes.

D. Gestion axée sur les résultats, établissement de rapports et évaluation

60. En 2014, ONU-Femmes a débuté la mise en œuvre d'une stratégie en dix étapes pour le renforcement de la gestion axée sur les résultats, qui identifie les points clés pour le renforcement des capacités du personnel en matière de gestion axée sur les résultats et la construction d'une culture de gestion de programme efficace, en ciblant l'utilisation des normes de gestion axée sur les résultats et l'alignement des systèmes, fonctions et incitations. Les normes ont été adoptées en 2014 et ONU-Femmes a commencé à les appliquer pour évaluer la qualité des plans et rapports. Cette même année, l'Entité a lancé la phase 1 d'un nouveau système de gestion axée sur les résultats, qui contient tous les résultats et indicateurs de ses programmes de terrain. Les données ainsi obtenues permettront d'élaborer des notes de programmation afin de renforcer la gestion des résultats et des connaissances. Les données sur les indicateurs collectées via le nouveau système mettent en évidence la nécessité de revoir certains indicateurs du plan stratégique, ce qui sera fait dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales

L'évaluation d'ONU-Femmes réalisée en 2014 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales souligne la force et le maintien de la pertinence de son mandat, ainsi que la réussite de la construction de l'Entité. Ont été examinés: l'efficacité organisationnelle, les résultats des activités de développement, en insistant sur la gestion stratégique, la gestion des opérations, la gestion des relations et la gestion des connaissances, ainsi que la pertinence des activités du programme dans le contexte local et les preuves des progrès accomplis. L'évaluation a été globalement positive, la plupart des indicateurs ayant obtenu un bon score ou un score correct, ce qui est d'autant plus satisfaisant qu'il s'agit d'une organisation relativement jeune qui a produit des résultats significatifs dans un contexte global de restrictions budgétaires et d'instabilité. L'évaluation souligne que le mandat clair d'ONU-Femmes pour la promotion de l'égalité des sexes est l'un de ses principaux atouts, qu'il demeure pertinent et que, bien qu'il reste des progrès à faire, ONU-Femmes a particulièrement bien réussi la mise en place de son infrastructure opérationnelle.

61. Outre le système mondial interne de contrôle des évaluations, qui suit les indicateurs de résultats de la fonction d'évaluation, trois évaluations externes d'ONU-Femmes ont été réalisées en 2014: un examen critique professionnel par les pairs de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes, réalisé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation; une analyse de la fonction d'évaluation réalisée par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies; et l'évaluation réalisée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales. Le Comité consultatif mondial d'évaluation a pris note des résultats et soutient les conclusions des trois évaluations externes selon lesquelles ONU-Femmes dispose d'un puissant service central d'évaluation, qui obtient de bons

résultats pour les normes d'évaluation de l'indépendance, de la crédibilité et de l'utilité.

62. En 2014, le Bureau indépendant d'évaluation a présenté trois rapports d'évaluation institutionnelle au Conseil d'administration: une évaluation institutionnelle sur la paix et la sécurité; une évaluation sur l'évaluation conjointe, par ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, de programmes conjoints sur l'égalité des sexes; la méta-analyse de 27 évaluations gérées par ONU-Femmes en 2013. Ces trois rapports ont fait état de progrès, ont souligné les points à améliorer et ont émis des recommandations, ce dont l'équipe dirigeante a pris note.

E. Mobiliser et exploiter des ressources suffisantes

63. La mobilisation des ressources a continué d'être une question prioritaire et problématique en 2014. Des efforts conséquents ont été réalisés pour élargir la base de partenaires, grâce au soutien accru de nombreux États Membres et partenaires du secteur privé. Les ressources de base et autres ressources d'ONU-Femmes ont atteint leur plus haut niveau depuis la création de l'Entité (soit, respectivement, 164 et 158 millions de dollars), avec des recettes totales s'élevant à 330 millions de dollars. Plus de 140 États Membres ont contribué aux ressources de base. Six États Membres (Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni) versent désormais des sommes supérieures à 10 millions de dollars, la Finlande et le Royaume-Uni dépassant les 20 millions de dollars. Vingt-six donateurs ont versé des contributions à ONU-Femmes pour la première fois et 44 ont contribué dans le cadre d'engagements pluriannuels. Le financement total en provenance des partenaires du secteur privé, nouveaux ou non, s'élève à 6,6 millions de dollars, contre 5,6 millions de dollars en 2013. L'Entité a créé un Conseil consultatif pour les dirigeants du secteur privé, qui l'aide à recueillir des fonds.

VI. Résultats financiers: recettes et dépenses

64. Pour la deuxième fois, le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers d'ONU-Femmes pour l'année terminée le 31 décembre 2013 (voir A/69/5/Add.12), en soulignant que les états financiers et les opérations traduisent une bonne santé financière et que l'Entité dispose d'importants actifs courants susceptibles de lui permettre de régler les dettes à court terme arrivant à échéance. Le Comité des commissaires aux comptes a reconnu les principales réalisations, notamment la consolidation et les progrès accomplis en ce qui concerne l'efficacité institutionnelle, mais a précisé qu'ONU-Femmes est sujette aux pressions financières en cas de baisse des niveaux de contributions volontaires.

65. ONU-Femmes a dressé les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014 conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public. Les chiffres présentés aux paragraphes 65 à 68 du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit et peuvent être sujets à modification avant l'achèvement de l'audit, le 31 mai 2015. Les états financiers de l'année font apparaître un excédent de 62,4 millions de dollars (voir tableau 1), en grande partie

attribuable à l'augmentation des recettes (catégorie « Autres ressources ») durant l'année, pour un montant de 40,7 millions de dollars. Cette augmentation s'est essentiellement produite au cours du dernier trimestre de l'année, ce qui a laissé peu de temps pour dépenser l'argent en 2014. Les dépenses correspondantes sont programmées pour 2015.

66. Les objectifs fixés initialement pour les recettes de 2014, dans le budget intégré approuvé pour 2014-2015, visent un montant de 160 millions de dollars pour les ressources ordinaires et de 150 millions de dollars pour les autres ressources. Les recettes provenant des contributions volontaires (y compris les intérêts créditeurs) se sont élevées en 2014 à 163,7 millions de dollars pour les ressources ordinaires et à 159,2 millions de dollars pour les autres ressources, soit 12,9 millions de dollars de ressources additionnelles, perçues mais non inscrites au budget. C'est la première fois, depuis la création d'ONU-Femmes, que les objectifs budgétaires sont pleinement atteints.

Tableau 1
Recettes et dépenses au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014				Total
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Ressources évaluées	Éliminées ^a	
Recettes					
Contributions	163 664	159 160	7 652	–	330 476
Revenu des placements	686	906	–	–	1 592
Autres recettes	161	10 952	–	(10 298)	815
Produits d'opérations avec contrepartie directe	30	(25)	–	–	5
Total	164 541	170 993	7 652	(10 298)	332 888
Dépenses	142 580	130 946	7 310	(10 298)	270 538
Excédent pour la période	21 961	40 047	342	–	62 350

^a La colonne « Éliminées » indique les coûts indirects qu'ONU-Femmes prélève sur les fonds reçus de donateurs pour ses programmes afin de gérer d'autres ressources. Ces coûts indirects ont été comptabilisés en cours d'année en tant qu'augmentation des recettes pour les dépenses d'appui. En fin d'année, ces recettes sont éliminées pour indiquer les recettes effectives reconnues comme telles.

Base du budget

67. Les contributions mises en recouvrement approuvées s'élèvent à 15,3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015, dont 7,7 millions de dollars affectés pour 2014. Le montant des contributions volontaires (ressources ordinaires et autres ressources) de 690 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015 (310 millions de dollars pour 2014 et 380 millions de dollars pour 2015) figurait au budget intégré. Les ressources de base financent les dépenses inscrites au budget

institutionnel et les dépenses de programme, les fonds étant affectés selon une méthodologie définie.

68. Les résultats financiers communiqués (effectifs) sont ajustés pour permettre de comparer le budget initial approuvé et les contributions évaluées (comptabilité de caisse modifiée) et l'utilisation effective des ressources (comptabilité d'exercice) (voir tableau 2). Les principaux écarts entre les résultats financiers établis selon les normes IPSAS et ceux qui sont prévus sur la base des conventions de budgétisation tiennent à des différences de traitement des actifs et des avances de trésorerie accordées aux partenaires et aux fonctionnaires.

Tableau 2

Comparaison entre le budget et l'utilisation effective des ressources, au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget initial</i>	<i>Budget final</i>	<i>Montants effectifs sur une base de comparaison (recalculés)</i>	<i>Différence entre le budget final et les montants effectifs</i>
Activités financées sur le budget ordinaire	7 664	7 652	6 840	812
Activités de développement				
Programme	257 600	212 767	182 451	30 316
Efficacité du développement	24 764	25 653	21 323	4 330
Coordination des activités de développement des Nations Unies	13 340	13 154	10 435	2 719
Activités de gestion	47 239	49 077	41 230	7 847
Gestion du changement	1 000	1 200	273	927
Total	351 607	309 503	262 552	46 951